

Charte du club des « Elles à l'Unisson »

1 - Ambitions et objectifs

L'ambition des « elles à l'unisson » est de constituer un club professionnel actif fédérant les réseaux de femmes de grandes entreprises implantés en Provence, et œuvrant en faveur de l'égalité et la mixité professionnelles.

Véritable laboratoire d'idées et d'évènements, le club des «lles à l'Unisson » permet de nouer des contacts et de faciliter le partage d'expériences et d'actions dans le cadre de la solidarité et l'intérêt général.

Le club se donne pour objectifs :

=> Pour ses membres :

- De leur offrir des opportunités multiples de rencontres, d'échanges, de partages d'expériences et de réflexions
- De leur faciliter l'accès à des informations et à des conseils qui contribuent au développement professionnel et personnel
- De leur permettre de s'exprimer et d'enrichir la réflexion collective sur les enjeux de l'égalité professionnelle

=> Pour le collectif

- Œuvrer en faveur de la mixité professionnelle et impact sur l'équilibre vie privée/professionnelle
- Favoriser le networking féminin inter-entreprises
- Faire rayonner les entreprises membres en niveau régional
- Organiser des ateliers de développement / coaching
- Identifier des rôles modèles (conférences/talk) +événements interentreprises
- Échanger des bests practices sur la création de réseaux d'entreprises / accompagnement

2 - Composition du club

- Fonctionnement classique d'une association loi 1901 : constitution d'un bureau avec Présidente, Secrétaire et Trésorière
- Quelques spécificités :
 - Période des mandats : 12 mois renouvelables 1 fois
 - Chaque membre du bureau est accompagné d'un binôme
 - Mise en place de commissions

➤ Le club se compose de:

- Membres d'honneur : sont membres d'honneur les personnes qui contribuent aux ambitions du club mais qui n'appartiennent pas ou plus à un club d'entreprise. Ils rendent des services au club. Ils sont dispensés de cotisations.
- Membres actifs : les personnes morales ou physiques d'un club d'entreprises ou fédérateur d'entreprises existant ou en devenir. Ils prennent l'engagement de verser annuellement une cotisation.

3 - Fonctionnement du club

Le club est autonome et s'organise selon les modalités qu'il se fixe. Il est en relation avec d'autres clubs généralistes et d'entreprises externes pour compléter et enrichir son action.

Les modalités de prise de décision reposent sur le consensus de ses membres.

4 - Valeurs et déontologie du club

- Les membres respectent certaines valeurs et principes tels que la bienveillance et la solidarité, la responsabilité et le volontariat.
- Les membres adhèrent aux missions et objectifs du club exposés dans la présente charte dont ils sont signataires.
- Les membres sont à l'écoute des autres membres et disposés à partager leur expérience.
- Le club n'a pas vocation à exercer une activité politique, syndicale ou religieuse.
- Le logo et la marque des « Elles à l'Unisson » ne pourront être utilisés sans l'accord préalable des membres du club.
- Aucun membre ne peut engager le club sans avoir informé et obtenu son accord préalable.

5 - Privilèges des membres

- Assister aux événements organisés régulièrement par le club
- Participer aux commissions et accéder aux résultats des travaux
- Proposer des sujets de réflexion, faire des suggestions pour l'établissement du programme d'évènements et l'animation du club.

6 - Engagements des membres

- Contribuer activement aux actions, groupes de travail et événements proposés
- Être force de proposition pour développer le club et ses activités
- Promouvoir au quotidien la mixité et les valeurs du club
- Participer et accroître la visibilité du club.

7 - Constitution du bureau

Le bureau est élu par les membres actifs de l'association. Il est composé de :

- 1) Un.e président.e
- 2) Un.e secrétair.e
- 3) Un.e trésorièr.e

Chacun choisit sa ou son binôme à sa convenance.